

Le président

Paris, le 14 février 2024

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 14 février 2024

Membres de la Commission

Marc PAPINUTTI

Ilaria CASILLO

Floran AUGAGNEUR

Anne BERRIAT

Daniel BIDEAU

Loïc BLONDIAUC

Jean-Pierre BOMPARD

Christophe DAGUE

Mireille HEERS

Dominique HOESTLANDT

Thierry LATASTE

Jean-Pierre PONT

Jean-Michel THORNARY

Ginette VASTEL

Président

Vice-présidente

Vice-président

Pouvoirs

Cécile GALLIEN

François GILLARD

Salariées et salariés de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur

Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président

William ARHIP-PATERSON, chargé de mission

Dimitra FINIDORI, chargée de mission

Florent GUIGNARD, chargé de mission

Elaura MAILLARD, chargée de mission

La séance se tient en visioconférence.

Le Président Marc Papinutti ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. NOUVELLES SAISINES (L121-8 CE)

Projet Technocentre de création d'une installation de valorisation de métaux très faiblement radioactifs sur le site de Fessenheim (68)

Présentation par :

EDF - Direction des Projets Déconstruction Déchets (DP2D)

Jérôme Baverel, chef du projet Technocentre

Olivier Giraud, directeur du projet Technocentre

Sylvain Granger, directeur

Christine Martineu, cheffe de mission concertation parties prenantes

Par courrier transmis le 19 janvier 2024, EDF a saisi la CNDP sur le projet Technocentre de construction d'une installation en vue de recycler les métaux très faiblement radioactifs (TFA) issus du démantèlement des installations nucléaires.

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les enjeux socio-économiques et les impacts du projet, ainsi que le calendrier prévisionnel de la concertation.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables de projet ont porté sur l'opportunité d'artificialiser de nouveaux espaces, plutôt que de réutiliser en tout ou partie des terrains déjà occupés par les installations existantes, la source des intrants et la provenance du « gisement » de l'ordre de 500 000 tonnes, le fait de savoir s'il s'agira de traiter des matières déjà stockées dans le centre CIREs par exemple ou uniquement des intrants issus de nouvelles opérations de déconstructions. Sur ce point, le MO précise que seules seront concernées les futures déconstructions.

Compte tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser un débat public.

II. NOUVELLES SOLLICITATIONS (L121-17, L. 121-19)

Aménagements routiers et liaisons cyclables sur la RD 27 entre Liffré et La Bouëxière (35)

Par courrier reçu le 31 janvier 2024, le conseil départemental d'Ille et Vilaine a sollicité la CNDP pour la désignation de garant.e.s dans le cadre du projet d'aménagement de la RD27 et d'aménagements de deux liaisons cyclables.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mmes Alice PFEIFFER et Michelle TANGUY garantes de la concertation préalable.

Participation par voie électronique (PPVE) concernant le projet de construction de la maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis sur les communes de Villepinte et Tremblay en France (93)

Par courrier reçu le 2 février 2024, le Préfet de Seine-Saint-Denis a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant dans le cadre de la participation du public par voie électronique (PPVE) concernant le projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire d'une capacité d'environ 700 places sur les communes de Villepinte et Tremblay-en-France dans le prolongement de la maison d'arrêt de Villepinte, dénommé Maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis.

Cette procédure de désignation de garant relève de l'article 90 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 pour la réalisation d'opérations de construction d'établissements pénitentiaires entrées en phase d'études avant le 31 décembre 2022.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet est portée par l'APIJ (Agence Pour l'Immobilier de la Justice) et l'autorité organisatrice de la PPVE est le préfet.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Sylvie DENIS DINTILHAC garante pour cette PPVE.

PROCÉDURES EN COURS

I. VALIDATION DU DOSSIER DU MAITRE D'OUVRAGE (L. 121-8)

Projet Emili d'exploitation d'un gisement de lithium à Beauvoir (Allier) et de sa transformation

Présentation par :

IMERYS

Guillaume Delacroix, senior vice-président minéraux de performance

EMEA & APAC

Alan Parte, VP projets lithium

Daniela Liebetegger, directrice de la performance sociétale

RTE

Jean-Laurent Sage, concertant pour les raccordements

Julien Fontaine, manager de projets « raccordements Imerys »

Parimage (AMO)

Simon Bleau, consultant

Héloïse Lemarchand-Patcina, consultante

En présence des membres de la CPDP et du secrétariat général:

Mathias Bourrissoux, président de la CPDP

Dominique Simon, membre de la CPDP

Romain Tord, secrétaire général

Mathilde Rambourg, secrétaire générale adjointe

Marine Chuberre, chargée de mission

Anne BERRIAT se déporte et quitte la réunion.

Les responsables du projet présentent le dossier du maître d'ouvrage (DMO), les modalités et le calendrier de la concertation préalable et s'ensuit un échange avec les membres de la Commission qui porte notamment sur la nécessité de présenter au public de manière plus précise et concrète le lithium et ses effets, notamment sur la santé, sur la disponibilité de cette ressource au niveau mondial, sur la ressource en eau nécessaire au processus, sur les raccordements électriques et les faisceaux et tracés à définir.

Le président de la Commission particulière du débat public (CPDP) présente le calendrier et les modalités du débat public.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre la CPDP et les membres de la Commission.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le DMO et décide qu'il devra être complété par les résultats des études hydrauliques et hydrogéologiques en cours qui seront publiées sur le site du débat dès qu'elles seront connues. Elle valide les modalités proposées par la CPDP, ainsi que le calendrier du débat qui se déroulera sur une durée de 4 mois du 11 mars au 7 juillet 2024.

**I. REDDITION DES COMPTES (L121-8-I) ET LANCEMENT DE LA
CONCERTATION CONTINUE (L.121- 14)**

Projet « Carbon » de Giga-usine de panneaux photovoltaïques à Fos-sur-Mer

Présentation par :

CARBON

Etienne Roche, directeur de cabinet du président

Kevin Teixeira Pontes, chargé des affaires publiques et relations institutionnelles

RTE

Elisabeth Limagne, responsable de projet

2concert(AMO)

Kasia Czora, associée

Ana Mylonas, cheffe de projet

En présence des garants :

Vincent Delcroix

Philippe Quevremont

Lors de la séance du 3 mai 2023, la CNDP a décidé de l'organisation d'une concertation préalable sur le projet « Carbon » de Giga-usine de panneaux photovoltaïques à Fos-sur-Mer sous l'égide de MM. Vincent DELCROIX et Philippe QUEVREMONT.

La concertation s'est déroulée du 11 septembre au 30 octobre 2023.

Lors de la séance plénière, les porteurs de projet présentent en quoi la concertation a modifié le projet, ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garants.e.s.

Les échanges entre les membres de la Commission et le maître d'ouvrage ont notamment porté sur le statut de la fondation Carbon pour la protection de la nature et la biodiversité que le MO s'engage à mettre en place (sa composition et la régularité des réunions).

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garants ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande notamment que les collectivités publiques participent à la concertation continue. Elle note que le maître d'ouvrage propose de poursuivre la concertation jusqu'à l'enquête publique, puis jusqu'à l'ouverture du chantier selon des modalités correspondant aux recommandations des garants.

La Commission nationale désigne MM. Vincent DELCROIX et Philippe QUEVREMONT pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Construction d'une usine « Gigafactory » de batteries solides pour voitures électriques (PROLOGIUM)

Présentation par :

PROLOGIUM

Gilles Normand, Europe President & EVP Global Development ProLogium

Pascal Cerruti, Communications, Press and Public Relations Director

Amina Bensafi, Environmental Health and Safety, department EHS

Hervé Weytens, RH

RTE

Pascal Derache, directeur de projet en concertation

Ethics

Florent Canu, consultant
Manon Veyret, consultante

En présence des garant.e.s :
Jean-Louis Laure
Anne-Marie Royal

Lors de la séance du 5 avril 2023, la CNDP a décidé de l'organisation d'une concertation préalable sur le projet de construction d'une usine « Gigafactory » de batteries solides pour voitures électriques (PROLOGIUM) à Dunkerque, sous l'égide de M. Jean-Louis LAURE et Mme Anne-Marie ROYAL.

La concertation s'est déroulée du 22 septembre au 13 novembre 2023.

Lors de la séance plénière, les porteurs de projet présentent en quoi la concertation a modifié le projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s.

Les échanges entre les membres de la Commission et le maître d'ouvrage ont notamment porté sur la concertation continue à suivre et sur le rôle du comité de suivi du site ainsi que sur la place qui sera accordée aux partenaires sociaux dans le cadre de cette concertation continue.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garant.e.s ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui constate que, compte-tenu du niveau d'avancement du projet, certaines précisions devront être rendues publiques dans la suite du projet. Elle recommande que le maître d'ouvrage poursuive et approfondisse l'association du public lors de la concertation continue, notamment à travers la mise en place d'un comité de suivi et que le maître d'ouvrage poursuive cette démarche au-delà de la première enquête publique et jusqu'à la mise en œuvre du projet, en installant des modalités de participation pérennes et que le maître d'ouvrage s'implique dans l'ensemble des procédures et réflexions en cours et à venir sur les enjeux de territoire, qui ne relèvent pas toutes de ses compétences, mais dans lesquelles il est directement impliqué.

La Commission nationale désigne M. Jean-Louis LAURE pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

POINTS DIVERS SUR LES MISSIONS EN COURS

Nomination de membres de CPDP

Projet de construction d'une paire d'EPR2 sur le site de GRAVELINES

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Nathalie DURAN et MM. Régis GUYOT, Jacques ROUDIER et Jean-Michel STIEVENARD membres de la commission particulière du débat public sur le projet.

Inscription sur la liste des garant.e.s

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de l'inscription sur la liste nationale des garant.e.s, de Mme Agnese BERTELLO, présidente de la CPDP du débat public « L'eau potable en Île-de-France » et de M. Thierry LATASTE, membre de la Commission nationale, tous deux justifiant d'une expérience suffisante.

Projet « Aménagement du Nœud Ferroviaire Lyonnais à Long Terme » devenu « Etoile Ferroviaire lyonnaise ».

Par courrier reçu le 30 janvier 2024, M. Jean-Claude RUYSSCHAERT a fait part de sa volonté de démissionner de la concertation continue sur ce projet.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte de la démission de M. Jean-Claude RUYSSCHAERT et désigne M Jacques FINETTI pour lui succéder en complément de Mme Barbara SERRANO, précédemment désignée sur cette concertation continue en cours.

Projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable en Île-de-France

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de désigner Mme Agnese BERTELLO garante de la concertation continue en complément de Mme Nathalie Durand précédemment désignée.

QUESTIONS DIVERSES

Charte de déontologie des membres de la Commission

La nouvelle charte de déontologie des membres de la Commission est adoptée.

Règlement intérieur

Le nouveau règlement intérieur est adopté.

Budget CNDP 2023 et 2024

L'exécution du budget CNDP 2023 et la programmation initiale du budget 2024 sont présentés pour information aux membres de la CNDP.

La séance est levée à 12h55.

Marc PAPINUTTI